

DA 431 – 19.06

CRÉDIT DE CHF 3'963'000.00 POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLACE DU LIGNON

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Vous avez voté le 4 octobre 2016 un crédit de CHF 125'300.00 (DA 129 – 16.06) destiné à l'étude du projet de réaménagement de la place du Lignon.

Comme vous le savez, cette place nécessite une réfection des revêtements de sol, principalement constitués de pavés en béton. Saisissant cette opportunité, nous avons revu l'ensemble des aménagements de la place en nous basant sur un projet global pour ne pas nous limiter à un simple entretien de l'existant. Le quartier du Lignon est soumis à un plan de site (PS 29'430 A), ce qui laisse peu de marge de manœuvre quant à la transformation des lieux.

Par ailleurs, l'usage multifonctionnel de la place a été pris en compte et à l'avenir nous pourrions accueillir une multitude d'événements annuels : forains, patinoire, beach-volley, pétanque, écran géant, fête du 1^{er} août, en tenant compte des accès SIS et des livraisons pour la salle du Lignon.

Démarches effectuées

L'autorisation de construire pour le réaménagement de la place du Lignon est en force depuis le 20 septembre 2018. L'appel d'offres pour les travaux a été publié sur SIMAP le 28 septembre 2018 et une proposition d'adjudication a été transmise au Conseil administratif.

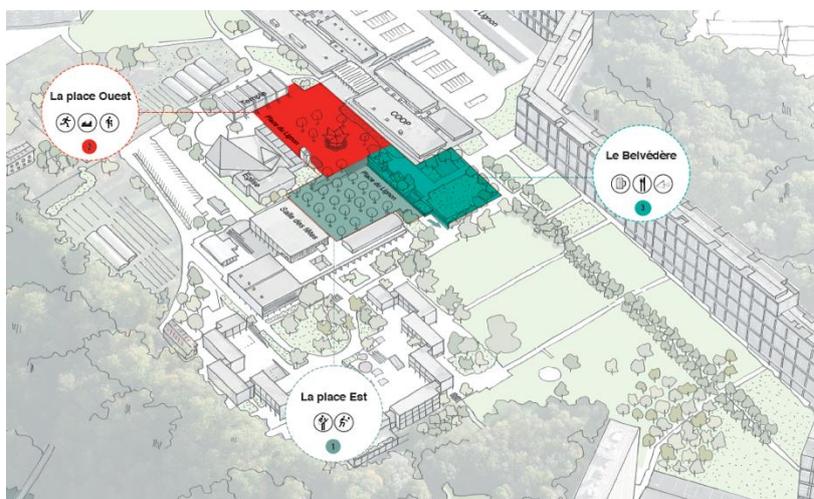
À noter que, dans le cadre du développement du projet, l'ensemble des partenaires et des représentants des associations et des paroisses ont été consultés, notamment à l'occasion d'une balade urbaine qui a eu lieu le 29 octobre 2015.

Tous les services communaux ont également été consultés à plusieurs reprises au cours de l'élaboration du projet.

Périmètre du projet

Le périmètre restreint du projet s'étend sur l'ensemble de la place du Lignon (parties est et ouest), y compris les accès SIS le long du restaurant (brasserie) au sud et par l'arrière au nord. L'aménagement devra intégrer les espaces situés le long des bâtiments existants, en particulier devant l'église et le temple, sur fonds privé.

Le périmètre de réflexion élargi intègre l'ensemble du secteur des équipements localisés sur le pourtour de la place du Lignon (centre commercial, école, salle du Lignon, églises...). Les propositions d'aménagement de la place proprement dite seront ainsi mises en relation avec le quartier.



Descriptif des différents travaux planifiés

Travaux de génie civil

Sur la partie haute de la place, les travaux de génie civil comprennent le réaménagement total de la place avec des pavés béton à l'identique (exigence de la CMNS), et autour du kiosque la réalisation de l'aménagement avec un sol perméable. En surface, des grilles d'écoulement et les pentes sont revues en totalité.

Sur la partie basse de la place (platanes), un aménagement en matière perméable et imperméable sera exécuté. Les platanes sont préservés.

Des fouilles pour les canalisations et alimentations diverses (électricité, eau propre, eaux usées, etc.) seront réalisées.

Des rampes PMR seront réalisées entre la partie haute et basse de la place.

Des socles pour l'installation de la grande tente 20mx30m de manifestations seront réalisés dans le cadre de ces travaux.





WC automatique

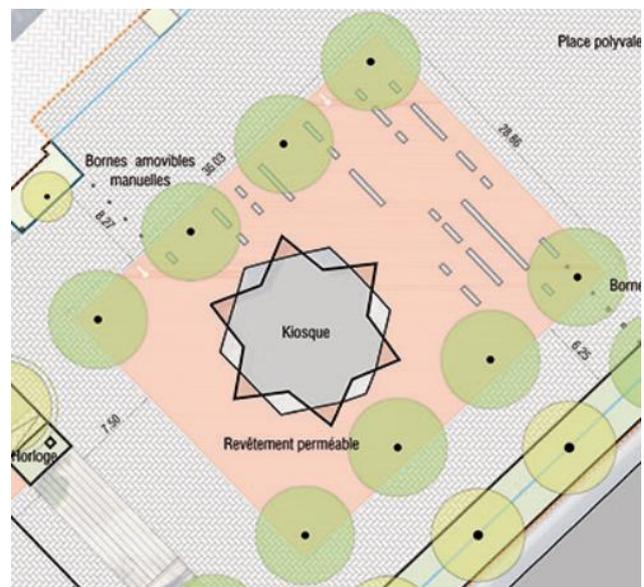
Sur la partie basse, contre l'abri PCi, un local technique en béton sera construit, permettant d'accueillir des WC publics, ainsi que le bassin tampon qui sert à gérer les jeux d'eau et toute la gestion électrique de la place.

Mise en lumière

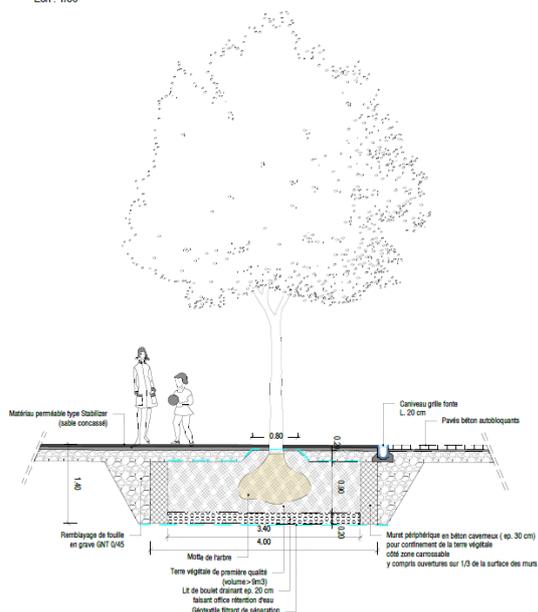
L'éclairage public est totalement revu. Les lampadaires à caractère routier existants seront remplacés par des lampadaires plus bas et moins gourmands en énergie.

Kiosque et mobilier urbain

Le kiosque actuel est maintenu, mais rénové. Ce kiosque sera mis en valeur afin que des manifestations culturelles, pour les grands et les plus petits, puissent s'y dérouler, exemple : concerts, pièces de théâtre, marionnettes, etc. Du mobilier urbain sera disposé aux alentours, ce qui permettra aux usagers de s'y arrêter.



COUPE
Fosse d'arbre Place
Ech. 1:150



Végétalisation

Les arbres se trouvant sur la partie haute seront abattus et remplacés par une nouvelle essence. Ils seront désormais plantés dans des fosses adéquates qui leur permettront un bon développement.

Sur la partie basse, les platanes seront conservés et plusieurs plates-bandes végétalisées seront aménagées sur cette surface.

Le belvédère, installé en face de la terrasse de la brasserie, sera revu et des aménagements fleuris seront réalisés.

Budget

Travaux de génie civil	CHF	2'310'000.00
Gestion des accès	CHF	95'600.00
Jeux d'eau	CHF	122'500.00
WC automatique	CHF	73'000.00
Mise en lumière	CHF	123'000.00
Raccordements électriques et sanitaires	CHF	146'400.00
Kiosque	CHF	43'700.00
Beach-volley	CHF	20'000.00
Végétalisation et arrosage	CHF	88'400.00
Mobilier urbain	CHF	123'000.00
Abris à vélos	CHF	10'000.00
Total travaux	CHF	3'155'600.00
Divers et imprévus 5%	CHF	157'780.00
Frais divers	CHF	28'000.00
Honoraires et débours	CHF	338'000.00
TOTAL GÉNÉRAL HT	CHF	3'679'380.00
TVA 7,7 % s/CHF 3'679'380.00	CHF	283'312.25
TOTAL TTC	CHF	3'962'692.25
Total TTC arrondi	CHF	3'963'000.00

Plan Pluriannuel des Investissements (Ppi)

Le montant demandé dans cette délibération est inférieur au montant inscrit au PPI dans le cadre du budget 2019, soit CHF 3'963'000.00 au lieu de CHF 4'150'000.00.

Coûts connexes

Vous trouverez ci-dessous les coûts connexes liés à cette délibération administrative :

Nature	Désignation	Coût annuel	
314	Contrats d'entretien (WC, CVSE, extérieurs, bornes d'accès)	CHF	27'500.00
312	Consommation eau/électricité, jeux d'eau fourniture consommables	CHF	4'900.00
33	Amortissements du PA	CHF	132'100.00
340	Charges d'intérêts	CHF	39'630.00
	TOTAL	CHF	204'130.00

Au bénéfice de ces explications, nous vous recommandons, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, l'acceptation du projet de délibération ci-après.

Pierre RONGET
Conseiller administratif

Vernier, le 3 juin 2019

DA 431 – 19.06

Délibération du Conseil municipal de Vernier

relative à un

CRÉDIT DE CHF 3'963'000.00 POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLACE DU LIGNON

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu la nécessité de procéder au réaménagement de la place du Lignon ;

vu l'exposé des motifs ;

vu le rapport de la commission du génie civil et des équipements du ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal

décide

- 1 d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 3'963'000.00 destiné à couvrir le montant des travaux de réaménagement de la place du Lignon ;
- 2 de comptabiliser la dépense de CHF 3'963'000.00 dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Vernier dans le patrimoine administratif ;
- 3 d'amortir la dépense nette de CHF 3'963'000.00 au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 61.33 de 2021 à 2050.

